|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Addendum 1 à la Circulaire administrative**CACE/1005** | Le 2 février 2022 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), réunion électronique, 18 mars 2022** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Suite à la Circulaire administrative [CACE/1005](https://www.itu.int/md/R00-CACE-CIR-1005/en) en date du 9 décembre 2021, et en raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID‑19](https://www.itu.int/en/Pages/covid-19.aspx)), la réunion de la Commission d'études (CE) 6 sera organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date indiquée dans le tableau ci-dessous. Nous avons pris cette décision compte tenu de la priorité qui est la nôtre de préserver la santé et de garantir la sécurité de tous les participants, ainsi que d'assurer des niveaux de participation suffisants à cette réunion.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | Vendredi 18 mars 2022 | Vendredi 11 mars 2022à 16 heures UTC | Vendredi 18 mars 2022à 12 heures (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est déjà reproduit dans la Circulaire administrative CACE/1005.

Il est prévu que la réunion se tienne de **12 heures à 16 heures**, **heure de Genève**. Compte tenu des circonstances, l'horaire indiqué ci-dessus s'appliquera également à titre exceptionnel à la session du vendredi. Cet horaire a été choisi pour permettre la participation de délégués se trouvant dans des pays avec différents fuseaux horaires. D'autres informations utiles seront publiées sur le site web de la Commission d'études, ainsi que dans des documents administratifs et d'information.

# 3 Participation à distance

Les modalités de participation à distance figurent dans la Circulaire administrative CACE/1005.

L'UIT convertira automatiquement toutes les demandes existantes de participation sur place en demandes de participation à distance.

Pour toute question complémentaire relative au présent Addendum, veuillez contacter M. Ruoting Chang, Conseiller de la Commission d'études 6, à l'adresse ruoting.chang@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur